

COMMUNE DE HEUGNES

あるかかかかかか

Réuni sous la présidence de Mr le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 4 mars 2011

<u>Electrification rurale - Mutualisation de la maîtrise d'ouvrage du syndicat primaire vers le Syndicat</u> <u>Départemental</u>

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Président du Syndicat Départemental des Energies de l'Indre (S.D.E.I.) en date du 30 juillet 2010 demandant que la maîtrise d'ouvrage des syndicats, dont celui de Valençay, soit transférée au niveau départemental.

Considérant l'importance de conserver la maîtrise d'ouvrage et le choix des travaux à réaliser;

Considérant l'impact de ce service sur l'emploi et l'économie locale ;

Considérant que le coût de la maîtrise d'ouvrage exercée par le SIER de Valençay est très compétitif ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ne partage pas l'avis du S.D.E.I. de transférer la maîtrise au niveau départemental;
- demande que la maîtrise soit laissée au SIERV conformément aux statuts du SDEI ;
- demande que, par convention, la Taxe Locale sur l'Electricité soit reversée par le SDEI au SIERV afin d'assurer son fonctionnement et les investissements à venir;
- s'engage à reverser au SIERV, sous la forme d'une participation telle que prévue à l'article 8 des statuts du Syndicat, l'intégralité des sommes correspondant au montant de la Taxe sur l'Electricité que le SDEI pourrait verser à la commune.

Feu d'artifice du 15 août 2011

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis pour l'organisation et le tir du feu d'artifice du 15 août prochain, décide de retenir l'offre de la Société PYRO-FETES (41-Cellettes) pour un montant de 5 000 € TTC.

Devis ETS GANDOLFI - Avenant au marché de travaux « Extension du C.P.I. de Heugnes »

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre un avenant au Lot 5 - Plomberie-Sanitaires- d'un montant de 550.16 € TTC pour un complément de travaux à réaliser. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant.

Subvention à la Société Communale des Chasseurs

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal décide d'allouer 200 € à la Société Communale des Chasseurs pour l'année 2011.

Devis de maîtrise d'œuvre - Programme d'actions O.N.F 2011

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme d'actions 2011 pour la forêt communale a été accepté par délibération du 10 décembre 2010. Il convient, à présent, d'accepter le devis de maîtrise d'œuvre de l'O.N.F. qui s'élève à 663.78 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

Travaux de curage des fossés

Le devis, d'un montant de 2 600.91 € TTC, de l'entreprise LBTP Centre n'est pas retenu.

Fermages impayés 2009 et 2010

Le montant des impayés pour 2009 s'élève à 2 723.86 €, celui pour 2010 à 14 145.57 €.

Séance du 1er avril 2011

Devis de portes de placard - Logement communal 5, Place Saint-Martin

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les portes d'un placard du logement communal 5, Place Saint-Martin ne fonctionnent plus. Il convient de les remplacer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LEMOINE PIVRON pour un montant de 633.95 € TTC.

Approbation des Comptes de Gestion 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion 2010, dressés par Mr le Trésorier de Valençay, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation des Comptes Administratifs 2010

Le Conseil Municipal, en ce qui concerne l'ensemble des Comptes Administratifs 2010, constate :

- aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- arrête les résultats définitifs.

Demande de la Fondation Brigitte Bardot

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Fondation Brigitte Bardot demandant l'engagement de la Municipalité à ne pas capturer les chats une fois stérilisés sur le territoire de la commune, ceci afin d'assurer leur sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de prendre cet engagement.

Vote du taux des trois taxes locales 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reconduire le taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 100 240 € :

- taxe d'habitation	14.32 %
- taxe foncière (bâti)	16.18 %
- taxe foncière (non bâti)	34.66 %

Devis pour des casiers au C.P.I. de Heugnes

Mr le Maire informe que suite aux travaux du C.P.I. de Heugnes, il convient de changer les casiers de rangement pour les pompiers. Un devis a été demandé à l'entreprise JACQUELIN AGENCEMENT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient cette offre pour un montant de 2 333.20 € TTC.

Subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole de Heugnes

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal décide d'allouer 300 € à la coopérative scolaire de l'Ecole de Heugnes.

Création d'une clôture au stade

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour la réalisation d'une clôture au stade.

Résultats de la consultation :

Sur 3 entreprises consultées, 2 ont répondu dans le délai imparti. 1 n'a pas répondu.

Après étude des devis, un devis ne correspond pas au métré réel.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Denis LOGIE pour un montant de 14 192.93 € TTC.

Devis de reliure - Actes d'état civil naissances, mariages, décès - années 2001 à 2010

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la reliure décennale des actes d'état civil naissances, mariages, décès de 2001 à 2010, des devis ont été demandés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise FABREGUE pour un montant de 448.50 € TTC.

Développement de parcs éoliens

Suite à la délibération du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé du 26 avril 2011 relative au développement de parcs écliens, le Conseil Municipal apporte son soutien à ladite Communauté de Communes pour :

- reprendre les démarches en vue de définir la possibilité de développement de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes,
- conduire les études et le dépôt de demandes de création de Z.D.E,
- mener toute action en vue du classement des territoires des communes d'Heugnes et de Villegouin en zones propices au développement de projets écliens du Schéma Régional Eclien, vu toutes les données techniques et environnementales concernant ces communes, déjà bien connues car faisant l'objet d'études depuis plus de quatre ans, et qui en font deux des territoires les plus propices du département,
- mener toute action en vue du classement en zone propice du territoire des autres communes de la Communauté

Motion pour que toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé soient incluses dans la carte départementale planifiant des zones de développement éolien (Z.D.E.)

Mr le Maire rappelle que le Plan de développement des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020.

La France a pris l'engagement de réduire par 4 d'ici 2050, les émissions nationales de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, c'est le facteur 4 :

- 20% de consommation d'énergies en moins.
- 20% d'émissions de gaz à effet de serre en moins.
- 20% de production à partir des énergies renouvelables.

L'énergie éolienne est essentielle pour atteindre l'objectif des 23% en France soit 19 000 MW à l'horizon 2020. A la fin février, selon RTE, réseau de transport d'électricité, la puissance installée atteint les 5 800 MW dont 451 MW dans la région CENTRE (5ème région française, productrice d'énergie éolienne).

LE BESOIN D'UNE PLANIFICATION :

LES SCHEMAS REGIONAUX EOLIENS (SRE)

LES ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

Le développement d'une énergie éclienne à haute qualité environnementale est indispensable. Il doit être réalisé de manière ordonnée, pour prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 a donc introduit un schéma régional éolien, annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Ce schéma doit définir les zones du territoire régional où pourront être crées les nouvelles zones de développement éolien (ZDE) (communes, communautés de communes).

L'annexe « schéma régional éolien » doit comporter un document cartographique et la liste des communes concernées par les délimitations territoriales introduites par le schéma régional éolien (SRE).

Le dispositif de soutien concernant les zones de développement éclien (ZDE) permet aux élus de nos communes de jouer un rôle actif dans le développement de cette forme décentralisée d'énergies, en prenant plus particulièrement en compte les considérations environnementales et paysagères.

- Les ZDE sont arrêtées par le Préfet de département sur proposition des communes ou de communes de communes.
- La loi a également prévu que les ZDE ne peuvent être créées que dans les zones favorables du schéma régional éolien, arrêté par le Préfet de région au 30 juin 2012.
- Le pilotage a été confié conjointement au Préfet de région et au Président du Conseil Régional.
 Un comité de pilotage dans lequel les associations des maires sont présentes, élabore et propose ce schéma régional éolien.

Les périmètres des ZDE sont définis par la loi :

Le potentiel éolien, les possibilités de raccordement au réseau électrique, la préservation des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés, de la sécurité publique, de la biodiversité, du patrimoine archéologique, de l'éloignement des habitations.

Mr le Maire rappelle que la loi précise dans son article 90 la portée du schéma éolien régional qui sera élaboré :

« Les zones de développement éolien créées ou modifiées postérieurement à la publication du schéma régional éolien doivent être situées au sein des parties du territoire régional, favorables au développement de l'énergie éolienne, définies par ledit schéma. Le schéma régional éolien prend en compte les zones de développement éolien créées antérieurement à son élaboration ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Par 10 voix Pour - 0 Voix Contre - aucune abstention

- approuve la carte du département présentant l'état des lieux et les évolutions planifiant le développement d'une énergie éolienne sur nos territoires dont « les Gâtines de l'Indre »
- Annexe à cette carte, la liste des communes définissant les délimitations territoriales relevant des zones favorables aux ZDE dont l'ensemble des communes du canton et notamment les communes de HEUGNES et de VILLEGOUIN,
- Communique à Monsieur le Préfet du département de l'Indre, la carte et la liste des communes pour examen auprès de ses services, et lui demande de les faire inscrire au schéma régional éolien de la région CENTRE.



L'AMICALE DES PECHEURS DE HEUGNES

Réunis à la Mairie d'Heugnes, le 24 février 2011, les membres de l'Amicale des Pêcheurs d'Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2011 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « du Marchais de la Butte », « de l'Etang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1er: La pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du DIMANCHE 10 AVRIL 2011 au SAMEDI 29 OCTOBRE 2011, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FERIES de 8 heures à 21 heures. Du 1er JUILLET au 31 AOUT 2011, la pêche est autorisée tous les jours. De l'ouverture de la chasse au 29 octobre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes chez Mr BONNEAU Jean-Claude (8, rue de la Forge 36180 Heugnes) et Mr ASSAILLY Jean (15, rte de Palluau 36 180 Heugnes) ainsi qu'à l'Auberge de Heugnes, au café Pournin et à la boulangerie. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'amicale.

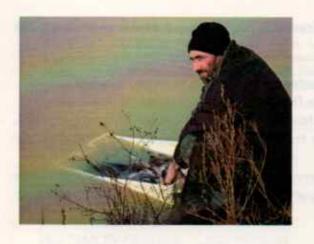
<u>Article 3</u>: Le prix de la carte journalière est fixé à 5 ϵ et autorise son titulaire à pêcher avec deux lignes du 10 AVRIL au 30 AVRIL. A partir du $1^{\rm er}$ MAI, trois lignes seront autorisées. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 ϵ . Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 4 : Les lignes devront être sous la surveillance constante du pêcheur.

Article 5: Les prises sont limitées à DEUX belles pièces (+ 1.5 Kg) par journée de pêche. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 50 cm. Les carpes Amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche







Réempoissonnement 30 décembre 2010









Ouverture de la Pêche à Heugnes Dimanche 10 avril 2011

L'EXTENSION DU CPI DE HEUGNES

La réception des travaux de l'extension du CPI de Heugnes s'est déroulée le jeudi 19 mai, à 14h30, en présence des représentants du SDIS de l'Indre :

- Mr Le Commandant LECOEUR,
- Mr Jean-Claude DESIRE, responsable des bâtiments des Centres de Secours,
- Mr Jean-Michel DEVOL, responsable du petit matériel et de l'habillement.

Le Chef de corps, Mr Philippe MOULIN et les Sapeurs Pompiers étaient présents ainsi que Mr Bernard GARNIER, Maire et son Conseil Municipal. Ils ont remercié pour leur excellent travail tous les artisans qui sont intervenus sur le chantier, sous les ordres de Mr PIRES, architecte.

Cette réception s'est terminée à l'Auberge de Heugnes avec le verre de l'amitié. L'inauguration de ces nouveaux locaux aura lieu à la Sainte Barbe, patronne des Pompiers et la départementalisation du CPI est programmée pour le 1^{er} janvier 2012.







Plan de financement (HT)

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux :	66 417.51 €	FAR 2010: 27 200.00 € (35.65 FAR 2010: 9 000.00 € (11.80	Name and A
Honoraires :	9 872.00 €	(2 ^{ème} tranche)	
Bureau de contrôle		FA CPI 15 257.90 € (20%)	
		Fds propres 24 831.61 € (32.55)	%)
Total	76 289.51 €	76 289.51 €	

Le taux des subventions s'élève à 67.45 %

LE CONSEIL GENERAL

En 2011, 13 cantons sur 26 étaient renouvelables lors de ces élections: Aigurande, Argenton-sur-Creuse, Châteauroux-Est, Châteauroux-Ouest, Ecueillé, Eguzon-Chantôme, Issoudun-Nord, Mézières-en-Brenne, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Gaultier, Sainte-Sévère-sur-Indre, Tournon-Saint-Martin et Valençay.

Commune de Heugnes Résultats des élections 2^{ème} tour

Mr SIMON Christian Mme GUERIN Sophie 163 voix

Mr THOMAS Raymond

42 voix

Mme VIAL Catherine



Christian Simon et Sophie Guerin



Subventions Fonds d'Action Rural (FAR) 2011 Présidé par Mr Joël Bonjour, Conseiller Général sortant à l'Auberge d'Heugnes. Le Conseil Municipal et les Associations le remercient pour le travail accompli ensemble lors de ses mandats successifs.

Le rôle du Conseiller Général



Le Conseiller Général, un élu de proximité

C'est dans le cadre géographiquement limité du canton qu'est élu le Conseiller Général. Il est l'interlocuteur privilégié de la population et des maires du canton, il est l'interprète de leurs aspirations. Par ailleurs, il est chargé des intérêts de l'ensemble du département et siège pour cela au Conseil Général. Suite à l'adoption de la Loi sur la réforme territoriale, l'Assemblée départementale constituée en 2011 siègera pour 3 ans, 2014 étant la date de mise en place de la nouvelle organisation territoriale.

Lors de sa séance du 31 mars 2011, l'Assemblée plénière a élu le Président : Mr Louis PINTON Conseiller Général d'Aigurande, les 7 Vice-Présidents ainsi que les membres des différentes commissions. Les 7 Vice-Présidents sont :

Mr Gérard MAYAUD Conseiller général du canton de St-Benoît-du-Sault, délégué à l'éducation et aux transports

 Mr Jean-Louis CAMUS, Conseiller général du canton de Mézières-en-Brenne, délégué aux routes et aux biens départementaux

 Mr Michel BLONDEAU, Conseiller général du canton de Châteauroux-Est, délégué à l'action sociale et à la solidarité

 Mr Serge DESCOUT, Conseiller général du canton de la Châtre, délégué au tourisme, à la culture et au patrimoine

 Mr Yves FOUQUET, Conseiller général du canton de Vatan, délégué à la jeunesse et aux sports

 Mr Serge PINAULT Conseiller général du canton de Chabris, délégué aux affaires budgétaires, économiques et à l'engagement juridique de la commande publique

 Mr Claude DOUCET Conseiller général du canton de Valençay, délégué à l'environnement et à l'agriculture.

Mr Christian SIMON siège notamment dans les commissions des « Finances » et des « Grands travaux ».



LE BUDGET PRINCIPAL

Voté le 29 avril 2011, le budget principal se présente comme suit :

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, Elles s'élèvent à 304 463.43 € d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011)
représentent un montant de 77 500 €. Les
principales dépenses de ce chapitre sont :

- ► Les achats de matières et fournitures : Eau (1 500 €), électricité (10 000 €), combustibles (5 000 €), carburants (3 000 €), fournitures de voirie (7 000 €)
- Les services extérieurs : entretien de bâtiments (1 500 €), assurances (2 000 €), entretien de matériel (5 000 €), voies et réseaux (4 000 €)
- Department de la communication (2 500 €)

 Department (2 500 €)

 Department (2 500 €)

 Department (2 500 €)
- ▶ les taxes foncières (13 000 €) : la commune étant propriétaire de terres, paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 135 800 € réparti en :

- rémunération du personnel titulaire et non titulaire (80 000€)
- ► charges sociales s'y rapportant (64 300 €)
- ▶ indemnités aux sapeurs pompiers (4 000 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 67 350,20 € réparti en :

- ▶ indemnités des élus et cotisations retraite (18 000 €)
- ► contribution au service départemental d'incendie (10 000€)
- Contribution aux organismes de regroupement (32 000 €): SIVOM, R.P.I....
- ► subventions versées aux associations (6 350.20 €): sports, fêtes, C.C.A.S. pour les colis de Noël...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (2 550 €).



II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de 315 618.90 €

- Les produits des services (2500 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom...
- ► Impôts et taxes (100 240 €)
- ►Les dotations (151 378.37 €) dont 87 630€ de Dotation Globale de Fonctionnement.
- ► Autres produits de gestion courante (60 000 €) dont revenus des immeubles et locations des terres communales.

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 88 504.57 dont un résultat reporté à 77 349.10 €, le budget principal s'équilibre donc à 392 968 €.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont (y compris RàR 09) :

- ▶remboursement du capital des emprunts (5 800 €)
- ► achat de matériel et autres

équipements si besoin (compte 21-55 464.82 €)

- ▶ travaux (compte 23 123 865.50 €)
- ▶ provision carte communale (5 000 €)
- ▶dépôt de garantie (660 €)
- ▶ déficit reporté (27 733.68 €)
 Le total des dépenses s'élève à 191 414 €

IV) Les recettes d'investissement

- ►excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 27 733.68 €
- ▶ fonds de compensation de T.V.A. 2 149.62 €
- ► subvention Conseil Général 51 457.90 € (C.P.I)
- ▶dépôt de garantie 600 €
- Virement section de fonctionnement 88 504.57 € soit un total de 191 414 €

C.C.AS. :

Dépenses: 2 732 € (colis de Noël)

Recettes: 2 732 € dont 1000.20 € de subvention du budget principal

LES BUDGETS ANNEXES 2011

Boulangerie :

En fonctionnement (5 637 €)

Dépenses:

Divers travaux et frais 1 509.60 €

Recettes:

Loyers (H.T.) 3 600 €

Divers (reliquat TVA) 10.68 €

En investissement (158 409 €) RàR inclus

Dépenses :

Déficit reporté 149 281.60 €

Installation climatisation 3 727.40 €

Recettes:

Excédent de fonctionnement 3 591.47 €

Solde Subventions 150 690.13 €

Virement section de fonctionnement 4 127.40 €

Auberge :

En fonctionnement (15 468 €)

<u>Dépenses</u>: divers 999.59 €

Intérêts emprunt 2 100 € Virement section d'investissement 12 358 41 €

Virement section d'investissement Recettes :

Loyers (H.T.)

Loyers (H.T.) 8 410.66€ Résultat reporté 2010 7 057.34 €

En investissement (16 286 €)

<u>Dépenses</u>:

Déficit reporté 3 927.59 €
Emprunt (capital) 2 700 €
Provision sur travaux (si besoin) 4 829.41 €

Recettes:

Virement section de fonctionnement 12 358.41 €
Excédent de fonctionnement 3 927.59 €

Assainissement :

En fonctionnement (20 562 €)

<u>Dépenses</u>: déficit reporté 5 349.05 €

Emprunt (intérêts) 12 202 €

Divers 3 010.95 €

Recettes:

Branchements+ redevance 20 562 €

En investissement (94 950 €)

<u>Dépenses</u>: Déficit reporté 67 049.96 €

Emprunt (capital) 10 291.04 €

Réseaux d'assainissement (Mo DDT) 17 609 € (y compris restes à réaliser 2010)

Recettes:

Subventions (Agence de l'eau) 94 950 € (y compris restes à réaliser 2010)



Taux de réponses des enquêtes

L'enquête de Novembre 2010 a permis d'exploiter 675 réponses sur 1645 questionnaires remis, soit un retour de 41 %, ce qui est assez important.

Le tri

Le tri est-il en général un geste facile ?
 85% oui – 15% non

2. Si non, pour quelles raisons ?

1" Emballages trop divers

2 Manque de place

3ºmc Méconnaissance des consignes

4 em Trop contraignant

5mm Manque de temps

3. Pensez-vous faire des erreurs de tri ?

34% oui - 60% non

4. Si oui, sur quel type de produits ?

Emballages: 35% Plastiques: 9,5 % Cartonnettes: 3,5 % Polystyrène: 3,5 % 5. Le nombre de bornes à verre est-il suffisant ? 80% oui - 15% non

6. Temps de trajet entre le domicile et la borne à verre la plus proche ? En moyenne 6 minutes

7. La collecte à domicile vous motive t'elle à mieux

75% oui - 14% non

8. Que pensez-vous de la qualité du service de ramassage des poubelles ?

28% Très satisfaisant

61% Satisfaisant

4% Ni sat. Ni pas sat.

1% Pas satisfaisant

1% Pas du tout satisfaisant

Avez-vous pris l'habitude d'apporter les déchets suivants dans les points de collecte adéquats ?

9. Cartouches d'encre ?

46% oui - 32% non

10. Piles ?

85% oui - 11% non

11. DEE (frigo, four, aspirateur etc ...)

72% oui - 14% non

12. Ampoules à économie d'énergie ?

61% oui - 25% non

13. Verre ? 95% oui - 3% non 14. Produits dangereux (soude, peinture, décapant...)

71% oui - 16% non

15. Gros cartons ?

69% oui - 19% non

16. Si non, au moins à une des questions -Pourquoi ?

Où les mettre 7 : 34% Brûle cartons : 19,4%

Trop loin: 13% Contraignant: 5%

Déchetterie

17. Temps de trajet domicile / déchetterie ? En moyenne 14 minutes

18. Etes-vous satisfait des horaires de déchetterie ? 79% oui – 12% non

19. Souhaiteriez-vous ajouter un jour d'ouverture ? 32% oui - 56% non

20. Si oui, lequel ?

9% Lundi - 4% Mardi - 14% Mercredi - 5% Jeudi

21. A quel moment préféreriez vous ?

3% matin - 7% après-midi - 23% journée entière

22. Que pensez-vous, en général, de l'accueil et du service de la déchetterie ?

Très satisfaisant : 40%

Satisfaisant: 47%

Nit sat. Ni pas sat. : 3%

Pas satisfaisant : 0,1%

Pas du tout satisfaisant : 0,3%

23. Quels changements / quelles évolutions souhaiteriez-vous voir à la déchetterie ?

Plus de bennes déchets verts : 10%

Agrandissement de la déchetterie : 10%

Accepter pneus / benner gravats...

Déchets de pelouse et de jardin

Soyez vigilants sur les nuisances olfactives que vous faites subir à vos voisins : des déchets verts humides qui se consument peuvent créer une gêne. Cela a fait l'objet d'une plainte auprès du secrétariat de mairie.

Le jardin

24. Vous possédez :

75% un jardin

34% un potager

21% un verger

25. Si oui, vous mettez ?

23% engrais

36% compost

28% fumier

22% rien du tout

Communication

26. Souhaiteriez-vous obtenir plus d'informations

sur :

Le tri des emballages : 21%

Le tri du verre : 2,5%

Le tri des journaux, revues, magazines (sac bleu): 7%

Le compostage : 13% La déchetterie : 9% Autres : 0,6%

27. Si autres, précisez :

Calendrier OM Déchets agricoles

28. Souhaiteriez-vous des informations sur les

résultats du tri (quantité et qualité) ?

42% oui - 25% non

29. Souhaiteriez-vous des informations sur le devenir des déchets ?

46% oui - 26% non

30. Quel type de communication vous touche le plus ?

1": Prospectus 2" : Stands

3 : Réunions d'informations

Pour vous connaître un peu plus ...

31. Quelle est votre commune ?

50% Ecucille

3% Frédille

3% Gehee

13% Heugnes

2% Jeu Maloches

17% Pellevosin

6% Prénux

2% Selles sur Nahon

6% Villegouin

33. Vous habitez : 90% une maison

5% un appartement

35. Nombre de personnes dans le foyer ?

1:28%

2:49%

3:8%

4 et plus : 10%

32. Quel âge avez-vous ?

18-29:1,5%

30-39:7%

40-49:14%

50-59:17%

60-69:23%

70 et plus : 32%

Nous vous remercions de votre participation à cette enquête et en attendant la prochaine, nous vous invitons à consulter notre site www.ecueille.fr





Un écrivain public à votre service

Mme Claude Rabier a exercé, durant 29 ans, les fonctions de secrétaire à la mairie de Keugnes. Retraitée maintenant, elle propose bénévolement son aide pour tout travaux d'écriture..

L'administration n'a plus de secret pour elle et c'est avec plaisir qu'elle rédigera ou vous aidera à rédiger gratuitement vos courriers... ou l'histoire de votre vie – Confidentialité assurée – Elle vous attend tous les samedis matin de 9 h à 12 h

à la Médiathèque d'Ecueillé.

5, rue Albert Jahan

2 02 54 40 59 10



L'A.S. HEUGNES fête ses 40 ans le 3 septembre 2011

Un appel est lancé à tous ceux qui ont porté le maillot de l'équipe ou qui connaissent une personne ayant porté ce maillot. Cet évènement sera plus largement détaillé dans le prochain Carillon.



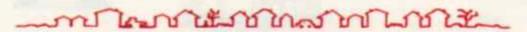


DEVENEZ GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE

Vous souhaitez exercer un métier à responsabilités, être au service du public, vous êtes sportif et motivé, votre profil nous intéresse.

Vous avez entre 18 et 26 ans, de nationalité française. Aucun diplôme n'est requis mais votre taille doit être supérieure à 1m60 pour les femmes et 1m70 pour les hommes.

Pour tous renseignements, Mr l'Adjudant ROLLAND de la Brigade de Gendarmerie d'Ecueillé se tient à la disposition des familles et des jeunes volontaires.



HEUGNES LUNDI 13 JUIN 2011

Foire annuelle de Pentecôte

Musique de Pellevoisin



Marché aux plants
Vins - fromages
Nombreux exposants
Brocante
Vide grenier
Manèges





L'Auberge d'Heugnes vous accueillera avec plaisir avec sa traditionnelle tête de veau







Etat Civil

Naissance de Léo WAHL le 7 mars 2011 à Amilly (Loiret)

Décès de

Mirka MOREAU Veuve SURGENS le 21 février 2011 à Valençay (Indre) Lucienne LAY épouse JUBERT le 5 avril 2011 à Châteauroux (Indre)

Les dates à retenir....

- 28 mai : A 20h30 au Foyer Rural de Pellevoisin atelier théâtre de l'A.P.E. Heugnes-Pellevoisin

avec au programme « Esthétic » en stock précédé de « Drôles de voyages » par

l'atelier théâtre d'Ecueillé - gratuit jusqu'à 17 ans, adulte 4 €

- 29 mai : A 15h à la Maison des Jeunes d'Ecueillé atelier théâtre Lézard et Cie avec au

programme « Drôles de voyages » précédée d' « Esthétic » en stock par l'atelier

théâtre de l'APE Heugnes-Pellevoisin - gratuit jusqu'à 17 ans, adulte 4 €

- 28-29 mai : Journées du Patrimoine - Pour tous renseignements : www.indre.fr

- 29 mai : Marche UFOLEP sur la commune de Heugnes, départ Place St-Martin à partir de 7h30

- 11 et 12 juin : Passage des Vieux Tracteurs,

le 11 Sougé 9h15-10h, Levroux 10h30-11h30, Frédille 12h45-15h, Pellevoisin 17h-17h45

le 12 Heugnes 10h-10h30, Ecueillé 12h30-16h.

- 12 juin : Passage du Moto Club « Les Maudits Cuits » de Clion sur Indre entre 15h30 et 17h00

13 juin : Foire de Pentecôte

- 19 juin : Fête de la Musique à 17h00- Ecole Yves Bouquet, Musique de Pellevoisin et Vous !!!

Méchoui de l'A.S. Heugnes - S'adresser à Mr Bonneau Jean-Claude

Course cycliste « 12 me Tour Boischaut-Champagne-Brenne »

- 8 juillet : Passage du Tour de France - Etape Le Mans-Châteauroux -

Ecueillé - route du Gardon-Frit (D11) - Pellevoisin.

Les riverains recevront un courrier d'informations.

VARV	
9	
0	***************************************

CONSEIL GENERAL DE L'INDRE CONCOURS 2011 DES MAISONS FLEURIES



L'objectif de ce concours est de récompenser l'embellissement de notre environnement au bénéfice de tous. Le fleurissement doit donc être généreux et BIEN VISIBLE de la rue ou du domaine public.

Mr Mme Mlle
Adresse

Catégorie

Inscription à remettre à la Mairie de Heugnes avant le 9 juin 2011 accompagnée d'un R.I.B